

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 janvier 2016, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 janvier 2016

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h32.

16 01 001

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 janvier 2016

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 4 janvier 2016, soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 13.1. Cadeau de remerciements à Madame Ghislaine Leblond.

- 1.- Ouverture
Mot de bienvenue du maire
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015
- 4.- Première période de questions
- 5.- Suivi de la dernière assemblée
- 6.- Correspondance
 - 6.1. Invitation, demande d'appui et d'aide financière
 - 6.1.1. Centre de prévention du suicide - JEVI
7. Affaires courantes municipales
 - 7.1. Dossiers divers
 - 7.1.1. RIGDSC – Règlement 2016-001 – Implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques
 - 7.1.2. RIGDSC – Règlement 2016-002 – Acquisition de machineries pour les opérations de compostage
 - 7.1.3. Adoption – Règlement 252-2015 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2016 et les suivants
 - 7.1.4. Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (CAB) – Travailleur de milieu
 - 7.1.5. Consultation sur le projet de SADD – MRC de Coaticook
 - 7.2. Élection partielle
 - 7.2.1. Rémunération du personnel électoral – Élection partielle du 6 mars 2016
- 8.- Rapport du Maire et des conseillers
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

8.2. Rapport des conseillers

9.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

9.1. Dépôt du rapport mensuel

10.- Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

10.1. Dépôt du rapport mensuel

11.- Rapport de la directrice générale

11.1. Dépôt du rapport mensuel

12.- Trésorerie

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

13 Divers

13.1. Cadeau de remerciements à Madame Ghislaine Leblond

14. Deuxième période de questions

15.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

16 01 002

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

5. Suivi de la dernière séance du conseil municipal

Rien à signaler

16 01 003

6.1.1. Centre de prévention du suicide

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 100\$ à titre d'aide financière à l'organisme dans le cadre de sa mission.

Adoptée à l'unanimité

16 01 004

7.1.1. RIGDSC – Règlement 2016-001 – Implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques

Projet de résolution - Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook - Règlement 2016-001 – Implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la

Région de Coaticook (RIGDSC) a déposé, au conseil municipal de Barnston-Ouest, une copie du règlement numéro 2016-001 *Règlement d'emprunt relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage au montant maximal de 3 092 693\$*;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;**

Que le conseil municipal de Barnston-Ouest approuve ledit règlement numéro 2016-001 *Règlement d'emprunt relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage au montant maximal de 3 092 693\$* de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook.

De transmettre une copie conforme de cette résolution à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

16 01 005

7.1.2. RIGDSC – Règlement 2016-002 – Acquisition de machineries pour les opérations de compostage

Projet de résolution - Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook – Acquisition de machineries pour les opérations de compostage

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (RIGDSC) a déposé, au conseil municipal de Barnston-Ouest, une copie du règlement numéro 2016-002 *Règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur pour un montant maximal de 958 902\$*;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;**

Que le conseil municipal de Barnston-Ouest approuve ledit règlement numéro 2016-002 *Règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur pour un montant maximal de 958 902\$* de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook.

De transmettre une copie conforme de cette résolution à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

16 01 006

7.1.3. Adoption – Règlement 252-2015 fixant la rémunération des élus pour l'exercice financier 2016 et les suivants

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité de Barnston-Ouest, sous le numéro 252-2015, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

7.1.4. Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook (CAB) – Travailleur de milieu

La conseillère Julie Grenier présente aux membres du conseil le nouvel intervenant du Centre d'action bénévole ainsi que sa mission.

7.1.5. Consultation sur le projet de SADD – MRC de Coaticook

La directrice générale informe les membres du conseil que la prochaine consultation sur le projet de Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook se tiendra le jeudi 14 janvier 2016 à l'Hôtel de ville de Coaticook.

16 01 007

7.2.1. Rémunération du personnel électoral – Élection partielle du 6 mars 2016

ATTENDU que le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux prévoit les sommes payables pour le personnel électoral ;

ATTENDU que par résolution, le conseil municipal peut revoir à la hausse la rémunération du personnel électoral ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte le tableau suivant fixant la rémunération du personnel électoral.

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION	
Lorsqu'il y a confection (ajout des électeurs non domiciliés et division en section de vote) ET révision de la liste électorale	Le plus élevé entre 346\$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) 0.395 \$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs
Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale (ajout des électeurs non domiciliés et division en section de vote) OU Lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale (le jour du scrutin se situe dans les 90 jours suivant la fin de la dernière révision de la liste en vigueur ; il n'est donc pas nécessaire de procéder à sa confection ; recommencement des procédures à la suite d'une absence de candidats)	Le plus élevé entre 206\$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) 0.236 \$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs
Lorsqu'il y a NI confection NI révision de la liste électorale (la liste électorale a été confectionnée et révisée lors du scrutin initial, mais faute de candidat à un poste ; il faut recommencer les procédures)	Le plus élevé entre 71\$ et le montant suivant (produit de la multiplication par le nombre d'électeurs inscrits sur la liste à la date de son entrée en vigueur) 0.075\$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs
Pour le jour du scrutin	346\$
Pour le jour du vote par anticipation	231\$ (Cette rémunération est de 460\$ lorsque le vote par anticipation se tient sur deux jours)

RÉMUNÉRATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION	
Les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection	

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AFFECTÉ AUX COMMISSIONS DE RÉVISION	
Réviseur	13\$ pour chaque heure qu'il siège
Secrétaire	12\$ pour chaque heure où la commission de révision siège
Agent réviseur	10\$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions
La rémunération est proportionnelle pour toute fraction d'heure.	

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL AFFECTÉ AU SCRUTIN			
	BVA	Dépouillement BVA	BVO
Scrutateur	96\$ ¹	32\$ ²	115\$
Secrétaire	72\$ ³	32\$ ²	85\$
Primo	78\$ ⁴		92\$
Table de vérification de l'électeur			
président	96\$ ¹		115\$
membre	72\$ ³		85\$
1 Cette rémunération est de 190\$ lorsqu'il exerce ses fonctions pendant deux jours. 2 Cette rémunération est de 27\$ pour un nouveau dépouillement sommaire. 3 Cette rémunération est de 141\$ lorsqu'il exerce ses fonctions pendant deux jours. 4 Cette rémunération est de 153\$ lorsqu'il exerce ses fonctions pendant deux jours.			

Que tout personnel affecté aux commissions de révision et au scrutin a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 13\$ pour assister à une séance de formation.

Que toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée. Tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce. S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, ce qui est généralement le cas des personnes dont le président d'élection requiert les services à titre temporaire, le membre du personnel électoral a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par Monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2015.

10.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2015.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale.

16 01 008

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 7 décembre 2015 – 15-12-190	84 261.14\$
B) Dépenses incompressibles – décembre 2015	2 988.30\$
C) Salaires décembre 2015	17 698.85\$
D) Comptes à payer au 4 janvier 2016	61 885.81\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 82 572.96\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

16 01 009

13.1. Cadeau de remerciements à Madame Ghislaine Leblond

ATTENDU que Madame Ghislaine Leblond a été membre du conseil municipal en tant que conseillère et maire sur une période d'une quinzaine d'année ;

Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;

Que la municipalité offre à Madame Ghislaine Leblond un crédit voyage de 1 000\$ en remerciements de toutes ses années de service.

Adoptée à l'unanimité

14. Deuxième période de questions

Aucune question

16 01 010

15. Levée de la séance ordinaire du 4 janvier 2016

Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,

Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h20.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.